

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-3-7-5

Séance du vendredi 15 mars 2013

### SOUTIEN EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE DU HOHLANDBOURG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-4 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 6 février 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue une subvention de fonctionnement d'un montant de **160 000 €** en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2013, programme D711 imputations 65-312-65735-2277-014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service du Patrimoine et de la Conservation

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**Soutien à l'animation du patrimoine  
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SMH00031	<b>SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU CHÂTEAU DU HOHLANDSBOURG</b> Subvention de fonctionnement 2013 en faveur du Syndicat Mixte du Château du Hohlandsbourg	160 000 €
Total		160 000 €